



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2020
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-deuxième session

1-3 et 5 mars 2021

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information :
statistiques relatives aux catastrophes

Rapport du groupe restreint du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2020/211 du Conseil économique et social et aux pratiques antérieures, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du groupe restreint du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes, composé de représentantes et représentants de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

Dans ce rapport, le groupe restreint informe la Commission de la création du groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur et de son mandat. Le Groupe a été créé suite à la décision 50/116 de la Commission, dans laquelle celle-ci demandait que soit envisagé un mécanisme officiel relevant de sa compétence visant à promouvoir un cadre commun pour les statistiques relatives aux catastrophes ainsi qu'un réseau regroupant les communautés d'experts, le but étant de maintenir la coopération et la coordination et de soutenir la collecte des fonds, afin d'améliorer les statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes.

La Commission est invitée à prendre note du présent rapport.

* [E/CN.3/2021/1](#).



Rapport du groupe restreint du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes

I. Introduction

1. À sa quarante-neuvième session, la Commission de statistique, dans sa décision 49/113, s'est réjoui qu'une plus grande attention soit portée aux statistiques en matière de catastrophes compte tenu de l'importance du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, et a décidé de faire de cette question un point distinct de l'ordre du jour de sa cinquantième session. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ont élaboré un rapport sur les statistiques relatives aux catastrophes à l'intention de la Commission à sa cinquantième session (E/CN.3/2019/16). Ils y ont fourni des précisions sur la demande et le besoin croissants de données et de statistiques dans ce domaine et dressé un état de la situation des activités menées alors dans le monde, en mettant l'accent sur les contraintes pesant sur les pays en développement. Le rapport donnait un aperçu de l'activité des principales organisations internationales et régionales contribuant à l'établissement de statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes.

2. À sa cinquantième session, la Commission, dans sa décision 50/116, a prié la Division de statistique, la CESAP, la CEE, la CEPALC et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, agissant en consultation avec les membres des équipes spéciales et des groupes d'experts régionaux en place, d'étudier les différentes options et modalités selon lesquelles il serait possible de créer et de coordonner un mécanisme officiel relevant de sa compétence et visant à promouvoir un cadre commun pour les statistiques relatives aux catastrophes ainsi qu'un réseau regroupant les communautés d'experts, le but étant de maintenir la coopération et la coordination et de soutenir la collecte des fonds, afin d'améliorer les statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes. Elle leur a également demandé de lui en rendre compte en temps voulu.

II. Création du groupe d'experts

3. En réponse à la demande relative au mécanisme officiel et au réseau, les organisations susmentionnées ont formé un noyau de partenaires, qui comprenait également la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Dans un premier temps, ce groupe restreint s'est employé à mettre en place un groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes. À cette fin, le groupe restreint a entrepris un examen approfondi des mécanismes similaires existants et élaboré une proposition de mandat, avec pour objectif premier de mettre au point un cadre commun pour les statistiques relatives aux catastrophes.

4. Le mandat proposés a été soumis au Bureau de la Commission pour examen et approbation. En octobre 2020, après un processus d'examen approfondi, le Bureau a approuvé le mandat du groupe d'experts, qui comprenait les modalités de sa composition, pour distribution à tous les États Membres. Une invitation à désigner des membres du groupe d'experts a ensuite été rédigée. Il s'agissait d'une lettre

conjointe signée par le Directeur de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, la Directrice de la Division de statistique de la CESAP et la Directrice du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, qui a été envoyée aux statisticiennes et statisticiens en chef de tous les organismes statistiques nationaux, avec copie aux points focaux pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai et à leurs missions permanentes respectives auprès de l'Organisation des Nations Unies. La lettre, envoyée en novembre 2020, sollicitait la nomination de deux représentant(e)s de chaque pays pour le Groupe d'experts, à savoir un(e) de l'organisme national des statistiques et un(e) de l'institution gouvernementale compétente en matière de gestion des risques de catastrophes.

5. Au moment de la rédaction du présent document, les candidatures étaient en cours de réception et d'examen. Une fois le Groupe d'experts constitué, ce qui devrait être le cas d'ici janvier 2021, les activités suivantes sont prévues :

- a) L'organisation de plusieurs réunions virtuelles du Groupe d'experts, en 2021 ;
- b) La convocation d'un forum d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes, en avril 2021.

III. Points saillants du mandat du Groupe d'experts

A. Membres et composition du Groupe d'experts

6. Le Groupe d'experts comprendra les membres suivants :

- a) Des représentantes et représentants des États Membres actifs dans l'organisme national chargé des statistiques et l'institution gouvernementale compétente en matière de gestion des risques de catastrophes ;

- b) Des institutions désignées par les dirigeantes et dirigeants des groupes régionaux existants travaillant sur les statistiques relatives aux catastrophes et le Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (une désignation par groupe sera acceptée ; la liste des groupes régionaux concernés figure à la section III.B ci-dessous) ;

- c) Un groupe restreint composé de représentantes et représentants de la Division, de la CESAP, de la CEE, de la CEPALC, de la CESA, de la CEA et du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe ;

- d) Des représentantes et représentants des organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées.

7. Pour le forum d'experts, un éventail plus large de spécialistes issus des États Membres, d'autres entités du système des Nations unies, des banques multilatérales de développement et d'autres organisations internationales concernées pourrait être invité. Le Groupe invitera également, le cas échéant, des spécialistes représentantes et représentants des milieux universitaires, de la société civile et du secteur privé à partager leurs connaissances et leur expérience en matière de statistiques relatives aux catastrophes.

B. Méthodes de travail du Groupe d'experts

8. Le Groupe d'experts travaillera en communiquant par voie électronique et en tenant des réunions régulières. Il s'aidera d'un espace Web visant à faciliter la collaboration, la gestion des connaissances et le partage des informations.

9. Le Groupe d'experts organisera régulièrement un forum d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes, sous réserve de la disponibilité des ressources. Dans la mesure du possible, les réunions seront organisées en rapport avec les manifestations des différents organismes chargés des statistiques et de la réduction des risques de catastrophes. D'autres réunions seront convoquées en fonction des besoins et de tâches spécifiques à accomplir.

10. Le Groupe d'experts assurera la liaison, selon les besoins, avec d'autres groupes internationaux concernés de près par les statistiques relatives aux catastrophes, notamment :

a) Le groupe de travail technique sur les statistiques relatives aux catastrophes de la CESAP ;

b) Le Groupe directeur sur les statistiques relatives aux changements climatiques et l'Équipe spéciale sur la mesure des phénomènes dangereux et des catastrophes, tous deux relevant de la CEE ;

c) Le Groupe d'experts des statistiques de l'environnement ;

d) Le Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ;

e) Le groupe de travail sur les indicateurs relatifs aux catastrophes de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC.

C. Coprésidence et groupe restreint du Groupe d'experts

11. Dans un premier temps, jusqu'en décembre 2021, le Groupe d'experts sera coprésidé par la CESAP et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. À partir de 2022, la direction du Groupe d'experts comprendra un(e) représentant(e) des États Membres et un(e) représentant(e) du groupe restreint. Les coprésident(e)s sont élu(e)s par le Groupe d'experts pour un mandat de deux ans.

12. La coprésidence assure la direction et la coordination du Groupe d'experts pour en garantir le plein fonctionnement. Après l'expiration de leur mandat, les ancien(ne)s coprésident(e)s apportent leur soutien aux coprésident(e)s nouvellement nommé(e)s afin de faciliter la continuité des activités.

IV. Critères de sélection des membres du Groupe d'experts

13. La lettre envoyée en novembre 2020 comprenait également une série de critères pour la sélection par les pays de leurs candidat(e)s au Groupe d'experts, à savoir :

a) Une représentation équilibrée des cinq régions géographiques et, dans la mesure du possible, une représentation sous-régionale (par exemple, du Pacifique) ;

b) Des institutions désignées par les dirigeant(e)s des groupes régionaux existants travaillant sur les statistiques relatives aux catastrophes et le Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (une désignation par groupe sera acceptée) ;

c) Des institutions contribuant activement aux groupes régionaux existants ;

d) Des institutions faisant régulièrement rapport au titre du système de suivi du Cadre de Sendai ;

- e) L'expérience et les qualifications du (de la) candidat(e) ;
- f) La taille (maximum de 50 membres nommés par des gouvernements) du Groupe d'experts.

IV. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

14. **La Commission est invitée à prendre note du présent rapport.**
-